



FRAIS DE TRANSPORT 2023-2024

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 1 277 \$
Secondaire : 850 \$

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 1 641 \$
Secondaire : 1 883 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 2 128 \$
Secondaire : 1 701 \$

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 2 493 \$
Secondaire : 2 734 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 2 539 \$
Secondaire : 2 781 \$

Visitez le site de la Commission scolaire pour vérifier si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

Tarification, facturation et modalités de paiement : Pour les services de transport à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, un rabais de 25 % est applicable lors de la facturation uniquement pour le deuxième enfant de la famille biologique et 50 % pour le 3e enfant et le ou les suivants.